Service départemental d'incendie et de secours

HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 11 octobre 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 3
Procurations : 0
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 27 septembre 2022

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
07 NOV. 2022
- 1 -

DÉLIBÉRATION N° BU 2022 - 046

RH - Créations et suppressions de postes

L'an deux mille vingt-deux, le 11 octobre, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration et sous la présidence de M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 3 présents, à savoir :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Pharmacien-commandant Valérie FERREBOEUF, responsable mission hygiène et sécurité ;
- Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement territorial Centre ;
- Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines ;
- Capitaine Pascal PERRIN, chef du groupement ressources techniques.

Était excusée :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DÉLIBÉRATION N° BU 2022-046 : RH - Créations et suppressions de postes

- Suppression d'un poste de capitaine de sapeur-pompier professionnel et création d'un poste de lieutenant de sapeur-pompier professionnel

Le capitaine Jean PESTRE, chef du service développement du volontariat, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2023.
De son côté, le futur service réponse opérationnelle a besoin de développer ses capacités, notamment en termes de doctrine opérationnelle. Pour atteindre cet objectif, il est envisagé le recrutement d'un lieutenant de 2ème classe, 1ère classe ou hors classe, occupant les fonctions d'adjoint au chef du service réponse opérationnelle.

Il est donc proposé la suppression d'un poste de capitaine et la création d'un poste de lieutenant de sapeur-pompier professionnel à compter du 1er janvier 2023.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration émettent un avis favorable sur :

- **la suppression d'un poste de capitaine de SPP,**
- **la création d'un poste de lieutenant de SPP.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 1ER VICE-PRÉSIDENT DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MICHEL CHAPUIS

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
07 NOV. 2022